

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_120**

L'an deux mille dix-vingt, le dix-huit juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : DEUXIEME VERSEMENT AUX  
STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE  
(20%)**

**Date de la convocation :** jeudi 11 juin 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 31 Votants : 35</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Nathalie HENNER, Céline BOURSIER, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Myriam CATTANEO à Cédric VIAL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Jean-Claude SARTER ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
--	---

**CONSIDERANT** la Compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la nécessité de garantir la trésorerie des associations, maitres d'œuvre des actions de la politique enfance jeunesse de la communauté de communes, en versant un deuxième acompte s'élevant à 20% de la somme versée en année N-1,

**CONSIDERANT** le tableau récapitulatif ci-dessous des versements présentés à l'approbation du Conseil Communautaire,

**Marylène GUIJARO ne participe pas au vote pour les crèches Les Titounets et Le Sac à jouets**  
**Véronique MOREL ne participe pas au vote pour le CSPG**

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré ligne par ligne, à l'UNANIMITÉ.**

- **VALIDE** les montants présentés ci-dessous
- **AUTORISE** le Président à faire procéder au mandatement desdites sommes.

Associations	Versé 2019	2020 (20%) Sur base 2019
AADEC	75 944 €	15 189€
Crèche FEES ET LUTINS	101 000 €	20 200 €
Crèche le Sac à Jouets	101 000 €	20 200 €
Crèche les Titounets	150 000 €	30 000 €
POUR L'ACTION JEUNES CHARTREUSE	182 822 €	36 564€
CSPG - CRPE	4 620 €	924 €
CSPG - LAEP	13 271 €	2654 €
CSPG - ALSH +coordinations & actions	119 587 €	23 917€
<b>TOTAL</b>	<b>748 244 €</b>	<b>149 648€</b>

Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le 22/06/2020

ID : 038-200040111-20200622-20\_\_120-DE

**SLOW**

Le Président,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORMÉ que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 19 juin 2020,

Le Président,

Denis SEJOURNE.

